



**PARIS** | La saison des terrasses estivales redémarre. La mairie assure s'être montrée plus exigeante vis-à-vis des commerçants. 1 600 autorisations ont déjà été délivrées.

# C'est le grand retour des terrasses estivales

CHRISTINE HENRY  
ET MARIE-ANNE GAIRAUD

**ELLES COMMENCENT** à fleurir dans les rues parisiennes. Avec l'arrivée des premiers beaux jours, les terrasses estivales font leur retour dans la capitale. Pour le plus grand bonheur des Parisiens qui ont pris l'habitude de se retrouver autour d'une table, en extérieur. Cette tendance a pris encore plus d'essor après des mois de confinement et inquiète aussi désormais de nombreux riverains échaudés par les débordements festifs de l'an dernier. « C'est un vrai sujet d'angoisse. Nous avons reçu de nombreux messages à ce sujet », observe Paname Propre, l'un des animateurs du mouvement #SaccageParis.

« La demande est extrêmement forte et ces terrasses ont toute leur place dans un contexte sanitaire qui nécessite de la vigilance », observe pour sa part Emmanuel Grégoire, premier adjoint (PS) à la maire de Paris. Lancées à l'initiative d'Anne Hidalgo lors du premier déconfinement, en juin 2020, pour soutenir un secteur sinistré par le Covid, les terrasses des bars et restaurants, dites à l'époque éphémères et alors gratuites, avaient surgi sur les trottoirs et les places de stationnement.

## Plus question de les laisser se développer de manière anarchique

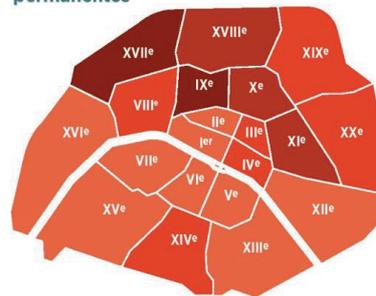
Autorisées sur la base d'une simple déclaration en mairie centrale, avec obligation pour les restaurateurs et les cafetiers de respecter une charte engageant à fermer à 22 heures, ces terrasses dites désormais estivales et payantes – elles rapporteront entre 2,2 et 2,5 millions à la Ville cette année – sont depuis soumises au nouveau règlement des étalages et des terrasses (RET) voté en juillet 2021. Elles doivent être démontées chaque année entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, laissant place aux seules terrasses annuelles.

« Au vu de leur immense succès, nous avons souhaité maintenir ces dispositifs. Mais, sensibles aux nuisances que certaines peuvent générer, nous nous sommes dotés d'un cadre juridique dans l'intérêt de tous les habitants, des touristes et des professionnels », résume le bras droit d'Anne Hidalgo. Plus question de les laisser se développer de manière anarchique sur les trottoirs et la chaussée. Le nouveau RET oblige les professionnels à déposer des dossiers dont l'instruction sollicite à la fois les services de l'urbanisme de la mairie centrale, les mairies d'arrondissement mais aussi la préfecture

## LEUR RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT

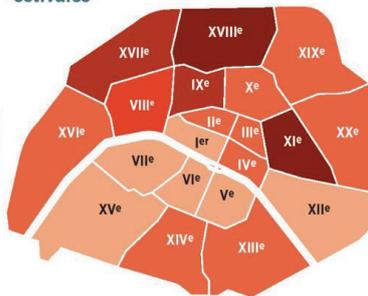
Moins de 20 De 20 à 40 De 40 à 60 De 60 à 80 Plus de 80

### Terrasses permanentes



SOURCE : MAIRIE DE PARIS.

### Terrasses estivales



LRINFOGRAPHIE.

de police. Sur les 11 000 demandes déposées à ce jour, 7 000 présentaient un dossier complet. 4 000 dossiers ont été étudiés et 1 600 d'entre eux (soit 40 %) ont finalement reçu le feu vert de la Ville de Paris. Soit 23 000 m<sup>2</sup> supplémentaires de terrasses sur l'espace public, dont 1 300 sur des places de stationnement. « 3 000 dossiers sont encore en cours d'instruction et d'autres devraient être déposés dans les semaines ou les mois qui viennent », précise Olivia Polski, adjointe (PS) chargée du commerce.

Face à la fronde des associations de riverains, réclamant le droit de dormir en paix et de circuler sans entrave dans les rues parisiennes, la Vil-

le a durci ses règles : pas de débordement de part et d'autre de la devanture, pas de dispositif sur le trottoir d'en face s'il n'y a pas à proximité de passages piétons pour sécuriser les déplacements des serveurs, pas de palettes ni de parasols publicitaires ou de toits.

Les dimensions sont réglementées et les terrasses doivent être installées sur un plancher en bois. En plus des règles fixées dans le nouveau RET, des maires d'arrondissement ont souhaité aller plus loin. Delphine Bürkli (Horizons) dans le IX<sup>e</sup>, Ariel Weil ou François Vauglin, maires (PS) de Paris-Centre et du XI<sup>e</sup>, ont retoqué les établissements ayant provoqué trop de désagréments l'an dernier.

## Des chartes spécifiques dans certains quartiers

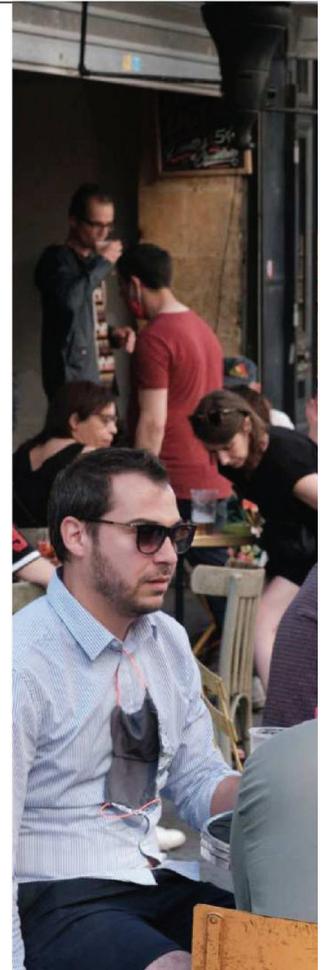
« Les commerçants qui ont pourri la vie quotidienne des riverains ont vu leur demande refusée. Ce n'est pas à Oberkampf qu'il y a eu le plus de plaintes de riverains, mais du côté de la rue Léon-Frot par exemple », indique François Vauglin. « Il est hors de question qu'on délivre une autorisation aux commerçants qui ont commis des infractions à répétition. On les avait prévenus. Ce n'est pas une punition », affirme avec fermeté Ariel Weil.

Certains maires d'arrondissement ont également édicté des chartes locales spécifiques dans les quartiers festifs comme Aligre (XII<sup>e</sup>), Oberkampf et Jean-Pierre-Timbaud (XI<sup>e</sup>), Tréville (IX<sup>e</sup>), bassin de la Villette (XIX<sup>e</sup>), avenue d'Ivry (XIII<sup>e</sup>) ou bien

dans la zone piétonne de Montrogueil - Saint-Denis. Ce dernier est « traversé par des véhicules autorisés comme les livreurs ou les riverains, et j'ai pris un règlement spécifique interdisant notamment les terrasses sur des tronçons inférieurs à 6 m de large, sur le trottoir d'en face, sur la chaussée ou devant le voisin d'à côté », indique Ariel Weil. Les restaurateurs se sentent « floués ».

Des dispositions qui ont provoqué la colère des syndicats. « Certains maires ont durci leur réglementation, d'autres, comme Geoffroy Boulard, maire (LR) du XVII<sup>e</sup>, ou Carine Petit, maire (Généralistes) du XIV<sup>e</sup>, ont essayé de concilier les intérêts des habitants et des professionnels, en remplaçant par exemple des places de livraison », note Valérie Saas-Lovichi, vice-présidente des restaurateurs du Groupement national des indépendants (GNI) Paris Île-de-France.

« En 2020, il y avait 22 000 terrasses éphémères. S'il y en a aujourd'hui 4 000, ce sera le maximum ! Nous avons joué le jeu avec la mairie de Paris et nous avons été floués. Beaucoup de commerçants ont investi dans des terrasses en pure perte car ils n'ont pas obtenu d'autorisation, et il y a une inégalité entre les commerçants qui les ont obtenues et ceux qui ont essuyé un refus sous prétexte qu'ils se trouvent dans des zones où il y a des restrictions. La situation financière des professionnels reste fragile », dénonce de son côté Franck Delvau, président de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) Paris Île-de-France.



Les terrasses estivales font leur retour à Paris à partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'en octobre, tandis que la Ville durcit les conditions d'attribution des terrasses estivales et les règles les entourant.

Les élus locaux, eux, ont bien l'intention d'éviter les débordements de l'an dernier, qui avaient poussé certains riverains au bord de la crise de nerfs. « Mais la mairie de Paris aura-t-elle vraiment les moyens d'assurer les contrôles ? » doute Delphine Bürkli, la maire (Horizons) du IX<sup>e</sup>.

« Une vingtaine d'agents de la Direction de l'urbanisme inspecteront les installations et la police municipale pourra être appelée en cas de nuisances », assure Emmanuel Grégoire. Médiation, verbalisation et jusqu'au démontage de la terrasse : les sanctions seront graduées. « Le 3975 sera joignable le soir pour que les riverains puissent signaler les débordements », insiste le premier adjoint. La Ville sait qu'elle est attendue au tournant pas de nombreux habitants. ■

**En 2020, il y avait 22 000 terrasses éphémères. S'il y en a aujourd'hui 4 000, ce sera le maximum ! Nous avons joué le jeu avec la mairie de Paris et nous avons été floués.**

FRANCK DELVAU, PRÉSIDENT DE L'UMIH (UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE) PARIS ÎLE-DE-FRANCE.

Retrouvez la liste des 1600 terrasses ce lundi matin sur notre site.